

COLLECTE DES DÉCHETS

— LES SERVICES PROPOSÉS —

AUX COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE CASTRES



Ensemble
Trions
nos déchets !



agglomération
Castres-Mazamet

www.castres-mazamet.fr

► LES ORDURES MÉNAGÈRES ET BIODÉCHETS



► LES EMBALLAGES ET PAPIERS



**EMBALLAGES
PLASTIQUES,
MÉTAL,
CARTONNETTES
ET PAPIERS**

► LES EMBALLAGES EN VERRE



**POTS, BOCAUX,
FLACONS
ET BOUTEILLES**
Sans couvercles
ni bouchons



QUAND ?

- Accès libre
24h/24 et 7j/7



OÙ ?

- Retrouvez tous les emplacements sur
dechets.castres-mazamet.com



Il est strictement interdit de déposer des déchets en dehors du conteneur.



COMMENT ?

- Les ordures ménagères : dans des **sacs de 80 litres maximum** impérativement bien fermés.
- Le recyclable et le verre : **en vrac**

**Des cabas réutilisables sont distribués pour transporter
les déchets recyclables, appelez le 05 63 73 51 00**

Service
Gratuit

► LES CARTONS

Service
Gratuit



QUAND ?

- Mardi et vendredi
de 9h à 10h
et de 12h à 13h



OÙ ?

- Sur le trottoir devant mon commerce
ou à un point défini avec le service
Environnement Gestion des déchets
05 63 73 51 00



COMMENT ?

- Vidés du contenu, pliés et regroupés
**pour ne pas gêner le déplacement
des piétons**



**En cas de présentation non conforme,
les cartons ne seront pas ramassés.**



► LES AUTRES DÉCHETS

PALETTES



POLYSTYRÈNE



CAGETTES



OÙ ?

À APPORTER DANS UNE DÉCHÈTERIE

- **CASTRES** → Z.I. de Mélou
du lundi au samedi – de 8h à 18h50
05 63 62 72 19
- **SAINT-GERMIER** (Castres Nord) → ZAC de Plaisance
du mardi au samedi – de 9h à 12h et de 14h à 18h
05 63 59 08 76



Conditions d'accès :
Droit d'accès annuel
et tarif appliqué selon
le type de déchets.
**Plus d'informations
sur trifyl.com**

► LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Un service gratuit de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet



COMMENT S'INSCRIRE ?

Prendre rendez-vous auprès du service
Environnement Gestion des déchets

- en ligne : www.castres-mazamet.fr
- ou au 05 63 73 51 00

Donner vos coordonnées ainsi que la
nature et le volume à collecter.



**Limitée à 2 rendez-vous par an
et à 1 encombrant, 1 m³ ou 100 kg
maximum par enlèvement,
uniquement mobilier démonté et
électroménager.**



QUAND LES SORTIR ?

- **La veille du rendez-vous, après 20h sur le domaine public,**
les agents n'étant pas habilités à entrer dans les propriétés privées.
- **Pour la sécurité des piétons, des automobilistes et des agents de
la collecte: pas de pointes apparentes, ni de parties tranchantes...**



Plus d'informations :
www.castres-mazamet.fr

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !